



Norme internationale

ISO 17651-1

Interprétation simultanée — Environnement de travail des interprètes —

Partie 1:
**Exigences et recommandations
pour les cabines permanentes**

*Simultaneous interpreting — Interpreters' working
environment —*

*Part 1: Requirements and recommendations for permanent
booths* <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/01612188-c930-4ce6-a2ef-3c15a22b440f/iso-17651-1-2024>

Première édition
2024-01

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 17651-1:2024](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/016f2f88-c930-4ce6-a2ef-3c15a22b440f/iso-17651-1-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Emplacement	3
4.1 Caractéristiques de la salle	3
4.2 Installation et visibilité	3
4.3 Accessibilité	4
4.4 Régie technique et personnel de support technique	4
5 Conception	4
5.1 Exigences générales	4
5.2 Dimensions	5
5.3 Portes	6
5.4 Fenêtres	6
5.5 Acoustique	7
5.5.1 Isolation acoustique	7
5.5.2 Absorption sonore	8
5.6 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air	8
5.6.1 Généralités	8
5.6.2 Qualité de l'air	8
5.6.3 Température, humidité et vitesse de l'air	9
5.6.4 Isolation acoustique	9
5.7 Conduites de câbles	9
5.8 Affichage des langues	9
5.9 Niveau de rayonnement électromagnétique	9
6 Intérieur de la cabine	10
6.1 Exigences générales	10
6.2 Couleurs	10
6.3 Éclairage	10
6.4 Surface de travail	11
6.5 Alimentation électrique	11
6.6 Accès Internet	12
6.7 Meubles	12
6.8 Écrans vidéo	12
6.9 Espace de rangement pour documents et matériel	12
6.10 Exigences supplémentaires concernant l'interprétation en langue des signes	12
7 Commodités pour interprètes	13
7.1 Toilettes	13
7.2 Salle des interprètes	13
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 37, *Langage et terminologie*, sous-comité SC 5, *Traduction, interprétation et technologies apparentées*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS A07, *Services de traduction et d'interprétation*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette première édition annule et remplace la quatrième édition de l'ISO 2603:2016, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- le document a été mis à jour en fonction de l'évolution technologique;
- les exigences ont été formulées de manière neutre vis-à-vis de la technologie;
- la structure des différentes parties de la série ISO 17651 a été alignée.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 17651 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document concerne les cabines permanentes pour l'interprétation simultanée qui ont une vue directe sur la salle dans laquelle a lieu l'événement de communication.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de la conception et de la construction des cabines permanentes. L'interprétation est une activité qui nécessite de hauts niveaux de concentration; par conséquent, l'environnement de travail doit répondre aux normes les plus strictes pour réduire au minimum le stress.

Ce document concerne:

- a) l'agencement de l'espace de travail des interprètes;
- b) la communication visuelle entre les interprètes et les participants à un événement;
- c) l'isolation acoustique par rapport au bruit provenant de l'extérieur de la cabine.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 17651-1:2024](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/016f2f88-c930-4ce6-a2ef-3c15a22b440f/iso-17651-1-2024>

Interprétation simultanée — Environnement de travail des interprètes —

Partie 1: Exigences et recommandations pour les cabines permanentes

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences et recommandations relatives à la conception de cabines permanentes d'interprétation simultanée dans des bâtiments neufs ou existants. Ce document garantit également la facilité d'utilisation et l'accessibilité des cabines pour tous les interprètes.

Le présent document est destiné à être utilisé conjointement avec l'ISO 20109, qui contient les exigences et recommandations relatives à l'équipement nécessaire pour l'interprétation simultanée. Pour les exigences et recommandations relatives aux cabines permanentes qui n'ont pas une vue directe sur la salle dans laquelle a lieu l'événement de communication, voir l'ISO 17651-3¹).

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 717-1, *Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 1: Isolement aux bruits aériens* ISO 17651-1:2024

ISO 717-2, *Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 2: Protection contre le bruit de choc*

ISO 1182, *Essais de réaction au feu de produits — Essai d'incombustibilité*

ISO 3382-2, *Acoustique — Mesurage des paramètres acoustiques des salles — Partie 2: Durée de réverbération des salles ordinaires*

ISO 7730, *Ergonomie des ambiances thermiques — Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local*

ISO 8995-1, *Éclairage des lieux de travail — Partie 1: Intérieur*

ISO 11925-3, *Essais de réaction au feu — Allumabilité des produits du bâtiment soumis à l'incidence directe de la flamme — Partie 3: Essai multi-sources*

ISO 16283-1, *Acoustique — Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction — Partie 1: Isolation des bruits aériens*

ISO 16283-2, *Acoustique — Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction — Partie 2: Isolation des bruits d'impacts*

ISO 20109, *Interprétation simultanée — Équipement — Exigences*

1) En cours d'élaboration. Stade au moment de la publication: ISO/CD 17651-3.2:2024.

ISO 21542:2021, *Cadre bâti — Accessibilité et usage de l'environnement bâti*

EN 1335-1, *Mobilier de bureau — Chaise de bureau — Partie 1: Détermination des dimensions*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

interprète

personne qui interprète

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.1.13]

3.2

interprétation

restitution des informations parlées ou signées d'une langue source dans une langue cible sous forme parlée ou signée, en transmettant à la fois la signification et le registre de langue du contenu dans la langue source

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.1.11]

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

3.3

langue des signes

langue qui utilise une combinaison de configurations des mains, d'orientation et de mouvement des mains, des bras ou du corps, et d'expressions faciales

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.1.7]

3.4

interprétation en langue des signes

[ISO 17651-1:2024](#)

interprétation ([3.2](#)) entre deux langues des signes ([3.3](#)) ou entre une langue des signes et une langue orale

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.3]

3.5

interprétation simultanée

mode d'interprétation ([3.2](#)) réalisé pendant qu'un orateur ou un signeur continue de parler ou de signer

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.4.12]

3.6

cabine

cabine d'interprétation simultanée

unité autonome contenant l'espace de travail de l'interprète ([3.1](#))

Note 1 à l'article: L'un des objectifs des cabines est de fournir une isolation à la fois vis-à-vis des bruits transmis depuis l'environnement extérieur dans la cabine et inversement, et vis-à-vis du bruit d'une cabine à une autre.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.1]

3.7

cabine permanente

cabine permanente d'interprétation simultanée

cabine ([3.6](#)) intégrée structurellement dans une installation

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.2]

3.9**salle de régie**

pièce à partir de laquelle l'équipement technique et la qualité des signaux audio et vidéo sont gérés

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.5]

3.10**interface d'interprétation**

équipement contenant des commandes, utilisé par l'*interprète* ([3.1](#)) pour faciliter l'*interprétation simultanée* ([3.5](#))

EXEMPLE Commandes de l'écoute, de la vision, de la parole et des signes.

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.8]

3.11**écran vidéo**

dispositif électronique qui représente des informations sous une forme visuelle

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.43]

3.12**incrustation**

substitution d'une partie d'une image par une autre image

[SOURCE: ISO 20539:2023, 3.5.2.44]

4 Emplacement

iTeh Standards

4.1 Caractéristiques de la salle (<https://standards.iteh.ai>)

Lors de la conception des salles, les cabines doivent être intégrées à la structure de telle manière que la salle elle-même ainsi que les cabines constituent un ensemble bien équilibré en termes de disposition, de circulation des personnes à l'intérieur des bâtiments, d'accessibilité et de facilité d'utilisation, conformément à l'ISO 21542.

[ISO 17651-1:2024](#)

Les salles et les cabines doivent être placées loin des sources de perturbations telles que les cuisines, couloirs et passages publics.

Pour faciliter l'intelligibilité de la parole, il convient que la salle ne cause pas de réverbération ou d'échos dépassant les valeurs recommandées pour le type de salle conformément à l'ASNZS 2107.

NOTE L'ASNZS 2107 spécifie également des méthodes de mesure du niveau de bruit de fond et du temps de réverbération dans les espaces inoccupés.

Les cabines doivent recevoir de la salle autant de lumière du jour indirecte que possible.

Des entités spécialisées ou des interprètes ayant une connaissance approfondie des cabines doivent être consultés dès les premières phases des travaux de planification, au même titre que les fournisseurs et les spécialistes, tels que les architectes et les ingénieurs de projet.

4.2 Installation et visibilité

Les cabines doivent être implantées de telle manière que les interprètes bénéficient d'une vue directe sur toute la salle, y compris le podium, les orateurs, les signeurs, ainsi que sur tous les dispositifs visuels tels que les écrans de projection et affichages. Les cabines doivent également être implantées de telle façon que ni colonnes ni piliers n'entravent la visibilité des interprètes.

Les cabines doivent être surélevées par rapport au plancher afin que la visibilité des interprètes ne puisse pas être obstruée par des participants se tenant debout. En conséquence, le plancher des cabines doit être surélevé d'au moins 0,6 m par rapport au plancher de la salle considéré comme étant horizontal.

Les cabines doivent être regroupées de manière à faciliter les contacts visuels ainsi que le câblage entre elles.

Si les cabines sont situées le long d'un des côtés de la salle, il convient que l'angle de vision des interprètes sur un écran ne soit pas inférieur à 35°, en prenant le bord de la cabine pour référence. Le but est de donner aux interprètes une vue dégagée sans avoir à se pencher en avant ou sur le côté.

Pour des régimes linguistiques étendus, des cabines superposées peuvent être utilisées.

Dans les très grandes salles, où le podium et/ou l'écran de projection sont distants de plus de 20 m, des écrans vidéo (voir [6.8](#)) doivent être utilisés pour fournir une vue des orateurs si la distance entre les cabines et l'écran est ≥ 3 fois la mesure en diagonale de l'écran. Voir l'ISO 22259:2019, Annexe F.

Si les cabines sont situées derrière les orateurs, des écrans vidéo (voir [6.8](#)) doivent être utilisés; il convient que ceux-ci soient utilisés dans les cabines situées au niveau supérieur.

4.3 Accessibilité

Il doit être possible d'accéder rapidement, facilement et en toute sécurité:

- d'une cabine à une autre;
- de toutes les cabines à la salle;
- de toutes les cabines à l'extérieur de la salle.

Au moins 10 % des cabines, arrondis à l'entier supérieur, doivent être accessibles aux personnes ayant des incapacités conformément à l'ISO 21542.

4.4 Régie technique et personnel de support technique

Il convient de placer la régie technique près des cabines d'interprétation, de sorte que la communication visuelle entre le personnel de support technique et les interprètes soit possible.

Il convient que la régie technique soit facilement accessible au personnel de support technique.

Il convient que le personnel de support technique bénéficie d'une vue dégagée sur toute la salle, y compris le podium, les orateurs, les signeurs, ainsi que sur tous les dispositifs visuels tels les écrans de projection et autres affichages.

La régie technique peut être installée:

- sur une table;
- sur un rack;
- dans une cabine conforme aux exigences et recommandations d'une cabine permanente pour l'interprétation simultanée.

Si elle n'est pas présente dans la salle, il convient qu'une régie technique centrale soit accessible sur site.

Les interprètes doivent pouvoir communiquer directement avec le personnel de support technique, qui doit pouvoir accéder rapidement, facilement et en toute sécurité aux cabines et à la salle.

5 Conception

5.1 Exigences générales

Chaque cabine doit pouvoir accueillir les interprètes confortablement assis côte à côte, disposant chacun d'une largeur de tablette suffisante pour pouvoir travailler (voir [6.4](#)) et de suffisamment d'espace pour disposer des documents et installer des appareils électroniques.